

FÊTE DES MÉTIERS D'ART

11·12·13 AVRIL 2025



**DOSSIER DE
CANDIDATURE 2025**



La « **Fête des Métiers d'Art** » revient à Villedieu-les-Poêles pour une **8^{ème} édition**. Organisé par la communauté de communes de Villedieu Intercom, territoire labélisé *Ville et Métiers d'art*, cet évènement unique a rassemblé l'an passé **7 500 visiteurs**. 60 exposants aux parcours variés se sont réunis ; tous investis d'une même volonté : valoriser leur métier, partager leur passion, **sublimier les savoir-faire** !

La Fête des Métiers d'Art 2025 sera une célébration de la créativité et du patrimoine vivant. Au cœur de cette édition, l'idée de mettre en valeur les compétences et l'intelligence manuelle se présente comme un thème central, révélant l'essence même de la création artisanale.

Valoriser ces savoir-faire, c'est éclairer la précision, la patience et la virtuosité dissimulées derrière chaque geste. C'est reconnaître que, au-delà de la technique, l'artisan exprime une vision et une sensibilité qui donnent naissance à des œuvres d'exception. Qu'il s'agisse du travail du bois, de la pierre, du métal, du textile ou de tout autre matériau, ces créations témoignent d'une maîtrise rare, où la main devient l'outil le plus précieux.

Comme l'an dernier, un regard particulier sera porté sur les candidatures qui proposeront des **démonstrations** de leur artisanat, celles-ci se feront au sein de vos stands. L'excellence des savoir-faire et la qualité des créations seront aussi étudiées lors de notre comité de sélection.

Je compte sur vous pour nous faire parvenir votre candidature pour ce rendez-vous, incontournable désormais dans la Manche, du **11 – 12 – 13 avril 2025** à Villedieu-les-Poêles.

À noter que votre candidature est attendue au maximum pour le **20 décembre 2024**. Notre équipe reste à votre écoute pour toutes questions.

Charly VARIN

Président de Villedieu Intercom
Maire de Percy en Normandie

L'équipe à vos côtés

Coralie HELAINE
Responsable Pôle Développement
Directrice de l'Office de Tourisme – Vitrine des Métiers d'Art
02.33.90.17.90
coralie.helaine@villedieuintercom.fr



Jean CANUET
Directeur de Cabinet
02.33.90.17.90
jean.canuet@villedieuintercom.fr



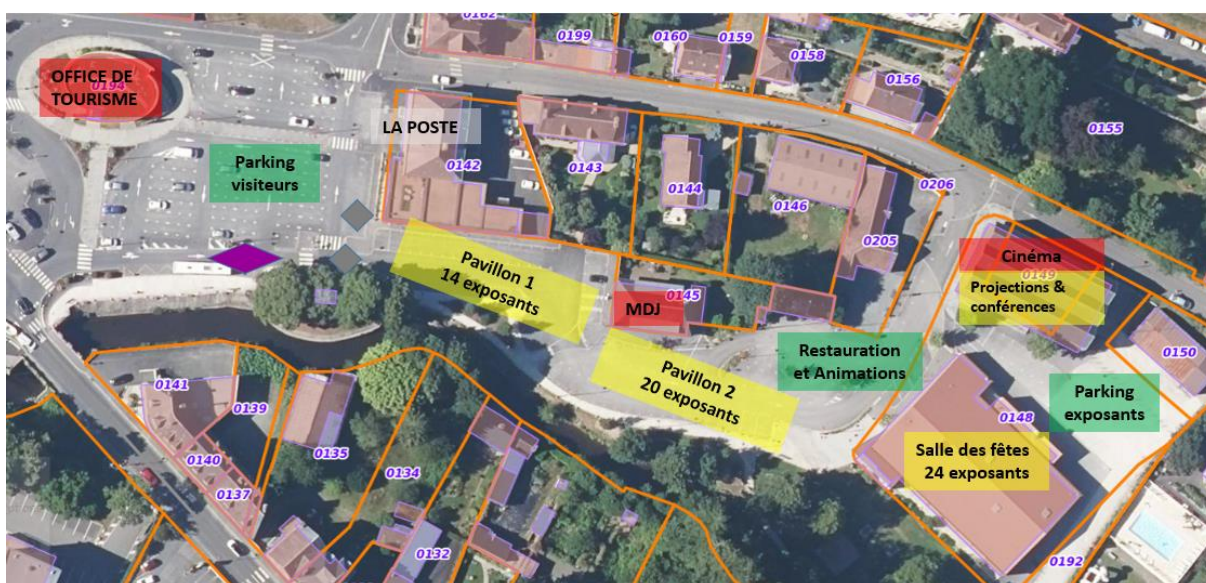
Lieu d'exposition

2025 : une « **unité de lieu** » pour exposer les savoir-faire de près de **60 artisans d'art**

L'évènement se déroulera à VILLEDIEU-LES-POÊLES : **tous les exposants seront réunis sur le même site**, compris entre la Place des Costils (*la Poste*) et le Cinéma-théâtre / Salle des Fêtes.

Sur le même format que l'an passé, pendant ces trois jours de festivités, le **parcours du visiteur** se fera en passant d'un chapiteau à l'autre sans oublier la salle des fêtes.

L'ensemble des exposants sera abrité par la mise en place de deux pavillons contemporains pour pouvoir accueillir 34 exposants ; et au cœur de la Salle des Fêtes 24 exposants.





Fête des Métiers d'Art 2024

Carré exposant & Tarif

Les emplacements « carré exposant » seront avec des cloisons de couleur bleue.

Chaque carré de **8m² ou 9m²** (4m X 2m ou 3m x 3m) sera équipé d'une alimentation électrique individuelle pour vous permettre de réaliser votre propre scénographie.

Pour accrocher vos créations, vous ne devrez pas utiliser des dispositifs qui détérioreraient les panneaux. Nous vous recommandons de vous munir de « S » métalliques et de chaînettes ou de tiges de suspension.

Sur demande, nous pourrions mettre à disposition une **table** et une **chaise**, à préciser lors de votre candidature.

Il vous appartient d'apporter le matériel nécessaire (éclairage, rallonge, multiprise, support de présentations), nous vous rappelons que nous ne voulons pas d'appareils électroménagers sur les stands.

Carré exposant : Tarif unique : 90€

La Fête des Métiers d'Art - 11·12·13 avril 2025

Présentation du candidat

Nom de l'entreprise ou de l'atelier:.....

Activité :.....

Numéro de Siret :.....

Statut : Artisan d'art Artiste Autre (précisez).....

Nom :.....Prénom :.....

Année de création :.....

Adresse postale :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Adresse email :

Site internet :

Facebook : oui non Instagram : oui non

Adhérent(e) AAF Labellisé(e) Artisan d'Art Labellisé(e) Maître Artisan d'Art (fournir justificatif)

Salons :

Avez-vous déjà participé à la Fête des Métiers d'Art : oui non

Si oui quelle(s) année(s) :

Avez-vous participé à des salons en 2024 : oui non

Si oui lesquels :

Gamme de prix de vos créations ? de € à €.

Présentation de votre activité :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Animations et démonstrations lors de l'évènement

Je peux réaliser des démonstrations et montrer mon savoir-faire par des animations pendant l'évènement
oui non

Préciser les animations/démonstrations que vous pourriez proposer (fabrication sur place, présentation des matériaux/outils utilisés ; capacité à susciter l'intérêt du jeune public...)

.....
.....
.....
.....

Matériel proposé au prêt gratuitement

1 table : oui non (dimension environ 1.8m X 0.8)

Chaise : oui non Quantité : 1 ou 2

Positionnement

Les Pavillons ont 4 carrés exposants « ouverts » chacun, êtes-vous intéressés par ce type de stand ?
oui non

Récapitulatif des pièces à joindre par mail avant le 20 décembre 2024

(seuls les dossiers complets seront pris en compte) :

- ✓ Formulaire complété et règlement signé (pages 5, 6, 7 et 8)
- ✓ Extrait d'immatriculation ou Kbis
- ✓ Copie attestation RC en cours de validité garantissant les risques causés aux tiers dans le cadre de la participation à une manifestation
- ✓ Attestation URSSAF de compte à jour et de fourniture de déclarations et de paiements
- ✓ 4 photos de moyenne ou haute définition de vos créations
- ✓ 1 photo de vous en activité (ces photos sont susceptibles d'être utilisées pour des présentations sur les réseaux sociaux – presse, merci d'indiquer copyright)

Le règlement du stand se fera à l'issue de la confirmation de la sélection à la Fête des Métiers d'art. le chèque sera encaissé après la manifestation, ou si annulation à J-15 de l'évènement. Possibilité de faire un virement.

CONTACT : Coralie HELAINE : coralie.helaine@villedieuintercom.fr

Règlement

➤ **Dispositions générales**

- La Fête des Métiers d'Art est organisée par Villedieu Intercom dont le siège administratif est à Villedieu-les-Poêles 11 rue Pierre Paris 50 800 Villedieu-les-Poêles.

- Les horaires d'exposition et d'installation seront les suivants :

	Vendredi 11 avril	Samedi 12 avril	Dimanche 13 avril
Montage des stands	13h00-18h00		/
Inauguration avec les élus	18h00-20h00 <i>Présence obligatoire sur vos stands</i>		/
Ouverture au public	/	10h00 -19h00	10h00 -18h00
Démontage des stands	/	/	18h00-19h30

L'organisateur se réserve le droit de changer les horaires et les dates ci-dessus s'il le juge nécessaire à l'intérêt général de la manifestation.

➤ **Frais de participation**

- Le paiement des stands est à faire par chèque à l'ordre du **Trésor Public**. Il se fera à l'issue de la confirmation de la sélection à la Fête des Métiers d'art. Il sera encaissé à l'issue de l'évènement dans le cas d'une participation, ou encaissé en cas de désistement de l'artisan (si le désistement intervient à moins de 15j de la manifestation).

➤ **Conditions matérielles**

Matériel mis à disposition dans chacun des lieux :

- 1 branchement électrique (pour toute installation lumineuse, préférer uniquement des éclairages leds).
- Les emplacements mis à disposition sont désignés par avance. **Aucune contestation ou transfert interne ne sera accepté.**

- Chaque exposant s'adapte à cette surface et peut apporter du matériel supplémentaire (vitrine, panneaux, étagère... conformes aux normes de sécurité) pour installer son stand.

- L'installation des stands ne doit en aucun cas endommager ou modifier les installations permanentes du lieu d'exposition et ne doit pas porter atteinte à la commodité ou à la sécurité des autres exposants ou visiteurs. Il est notamment interdit à l'exposant d'intervenir sur les structures d'état (sols, plafond, luminaires) et d'apposer sur celles-ci des fixations risquant de les endommager. Il est aussi interdit à l'exposant d'entailler ou de détériorer, de quelque manière que ce soit, les cloisons, planchers ou plafonds et tout le matériel fourni par l'organisateur. Toute détérioration causée par les installations des exposants ou leurs marchandises, soit au matériel, soit au bâtiment, soit enfin au sol occupé, sera évaluée par les services techniques de l'organisateur et mises à la charge des exposants responsables. Les exposants ne doivent pas obstruer les allées ni empiéter sur elles et en aucun cas gêner leurs voisins. Les cloisons ne pourront pas être repeintes ni recouvertes.

-Le démontage aura lieu dès la fermeture de la Fête des Métiers d'Art au public le dimanche 13 avril à partir de 18h jusqu'à 19h30.

➤ **Conditions de participation**

- Le seul envoi d'un dossier de candidature ne constitue pas une inscription immédiate à la Fête des Métiers d'Art. **Les places disponibles dans les lieux d'exposition sont limitées** ; c'est pourquoi un jury est convoqué pour sélectionner les participants, ce dernier n'a pas à justifier ses choix. Une liste d'attente sera établie.

-La manifestation est réservée aux professionnels exerçant une activité fondée sur l'exercice des Métiers d'Art (selon nomenclature fixé par l'Arrêté du 24 décembre 2015 fixant la liste des métiers d'art). Chaque exposant est titulaire d'un statut professionnel et à jour de ses cotisations sociales au moment de la Fête des Métiers d'Art.

- Les pièces présentées et proposées à la vente sont exclusivement produites par l'exposant. **Aucune activité de revente n'est autorisée.**

- L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation pour tout motif d'intérêt général notamment pour des raisons de sécurité ou bien en cas de force majeure.

➤ **Planning**

- Novembre 2024 - 20 décembre 2024 : réception des dossiers de candidature.

- Début janvier 2025 : sélection des artisans par le comité de sélection.

- Fin janvier 2025 : réponse par mail aux candidats.

➤ **Assurance, réglementation et sécurité**

- L'artisan dispose d'une responsabilité civile professionnelle.

- Villedieu Intercom bénéficie d'une assurance civile organisateur.

- Pendant la nuit, les sites sont fermés et surveillés par une société de gardiennage. Toutefois l'organisateur décline toute responsabilité au sujet des pertes et dommages qui pourraient être occasionnés aux objets ou au matériel d'exposition pour une cause quelconque. Il ne répond pas non plus aux vols qui pourraient être commis, ni des dommages que les exposants pourraient causer aux tiers du fait de leur participation.

- Les photos fournies au moment de la candidature sont utilisées librement et sans frais pour les dossiers de presse et éléments de communication.

A....., le.....

Signature

RGPD :

La communauté de commune Villedieu Intercom traite les données collectées pour l'inscription à la fête des métiers d'art.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du contrat de mise à disposition avec l'utilisateur pour la gestion de la réservation d'un stand, le paiement.

Les catégories de données traitées sont :

- Etat civil, Identité, Données d'identité
- Vie professionnelle
- Information d'ordre économique et financier
- Autres données : données concernant la motivation, le justificatif de labellisation

L'inscription à la fête des métiers d'art prévoit, sauf mention contraire, le recueil obligatoire des données qui sont nécessaires au traitement de la demande.

Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée.

Les personnes concernées sont :

- Toute personne physique ou morale, pratiquant un métier d'art, qui s'inscrit à l'évènement

Destinataires des données

- Les agents d'accueil
- Synbird SAS
- Le Trésor public

Durée de conservation

- Les données sont conservées 1 an et 10 ans en archivage intermédiaire, puis sont détruites.

Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données

- par courriel : vosdroits.dpo[[@](mailto:vosdroits.dpo@manchenumerique.fr)]manchenumerique.fr
- par courrier : Manche Numérique – Service DPO
235 Rue Joseph CUGNOT 50000 Saint-Lô.

Si vous estimez après nous avoir contacté que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - Téléphone : 01.53.73.22.22 - www.cnil.fr)